



**BUREAU  
VERITAS**

Bureau Veritas Certification  
4 chemin du Tronchon  
69544 Champagne au Mont d'Or

**FRANCIA**  
ZI SUD OUEST 255 IMP PEUPLIERS  
01100 BELLIGNAT

# Granulés Plastiques Industriels

## Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	FRANCIA ZI SUD OUEST 255 IMP PEUPLIERS 01100 BELLIGNAT
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	VILLELLA Louis lvillella@francia.fr - 07 76 06 00 83
Date de début - Date de fin d'audit	28/11/2022 - 28/11/2022
N° Rapport	8568201 - 0,5 jour
Type d'audit	Initial
Audité par	Daniel BERTO
Responsable d'audit	

## DATAS

### CLIENT

**Nom du client**  
FRANCIA

**Contact client**  
VILLELLA Louis

**Fonction**  
responsable qualité

**Téléphone**  
07 76 06 00 83

**Email client**  
villella@francia.fr

### AUDIT

**N° Rapport**  
8568201 - 0,5 jour

**Numéro d'affaire**  
8568201

**Date de début**  
28/11/2022

**Date de fin**  
28/11/2022

**Auditeur**  
Daniel BERTO

**Organisation multi-sites**  
NON

**Type d'audit**  
Initial

**Mode d'audit**  
Sur site

**Durée de l'audit**  
0,5 jour

### SITE

**Nom du site**  
FRANCIA

**Adresse du site**  
ZI SUD OUEST 255 IMP PEUPLIERS

**Code postal**  
01100

**Ville**  
BELLIGNAT

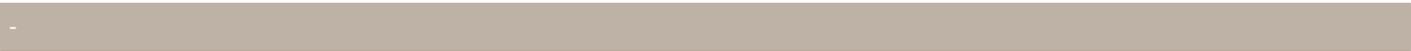
**Pays**  
France

**Présentation du site**

L'entreprise est une structure d'une cinquantaine de personnes, le production travaillant en 3x8h. Le bâtiment couvre une surface de 6000m<sup>2</sup> et le site environ 10000m<sup>2</sup> et 28 presses, dont 26 électriques. L'activité actuelle est bonne. L'entreprise est certifiée IATF, 9001 et 14001. Les principaux secteurs d'activité sont l'automobile, l'industrie, le paramédical et l'énergie.

## DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

<b>1. Production de Granulés Plastiques Industriels</b>
<b>2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels</b> ✓
<b>3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels</b> ✓
<b>4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels</b>
<b>Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :</b> la matière est stockée soit en sacs soit en octabin, et elle est généralement stockée à l'intérieur. Le volume consommé est de 900 tonnes à l'année, soit environ 4 tonnes/jour.



<b>Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels</b> Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels
<b>Stockage de Granulés Plastiques Industriels</b> Stockage de Granulés Plastiques Industriels

## Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epandage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>23</b>

## PERSONNES INTERROGÉES

<b>Nom / Fonction</b> Mr VILLELA (responsable qualité) - Mme GODET (assistante qualité) - Mr LATRASSE (magasinier)
--

## Questionnaire

### §1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

#### CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	vu procédure P15001 ind 01 "gestion de prévention des pertes de GPI" + plan du site
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	les zones sont identifiées

#### CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Conforme	vu instruction n° I15003 ind 01 "remplissage des sacs matière/colorant" qui concerne le stockage des granulés restants en fin de production
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design définies	Conforme	cependant, il s'agit de sacs standards qui ne nécessitent pas de conditions particulières.
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	vu instruction n° I15003 ind 01 "remplissage des sacs matière/colorant et planning des audits internes
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	vu planning des audits internes qui planifie également les audits GPI. Le premier audit est prévu en janvier 2023

#### CRITERE 3 : Epanchage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	vu procédure P15001 ind 01 "gestion de prévention des pertes de GPI"
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	vu rapport d'audit propreté du 18/11/22, une zone sale détectée, action mise en place, mais manque de traçabilité du suivi de l'action

#### CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	vu procédure P15001 ind 01 "gestion de prévention des pertes de GPI"
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	la procédure existe, mais elle vient d'être rédigée et il n'y a pas encore eu d'audit spécifique sur les bassins de rétention
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	vu durant la visite du site, pas de granulés présents

## CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	vu procédure P15001 ind 01 "gestion de prévention des pertes de GPI"
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	vu procédure P15001 ind 01 "gestion de prévention des pertes de GPI" + audit GPI mensuel
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	les documents sont prêts mais le premier audit GPI est planifié en décembre, le 8/12/22 avant la revue de direction prévue le 12/12/22 ACTION CORRECTIVE : réalisation d'un audit GPI

## CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	vu procédure P15001 ind 01 "gestion de prévention des pertes de GPI" et support de formation GPI V3 DR15 001
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	feuille d'émargement du 14/11/22
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	la procédure existe mais il n'y pas de tiers formés à ce jour, cependant cela est prévu pour l'accueil des intérimaires (il n'y en a pas actuellement)
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	pas d'affichage à ce jour ACTION CORRECTIVE : affichage réalisé

## CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	vu procédure P15001 ind 01 "gestion de prévention des pertes de GPI"
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	vu planning des audits internes
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	les documents sont prêts mais le premier audit GPI est planifié en décembre, le 8/12/22 avant la revue de direction prévue le 12/12/22

## §2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	vu durant la visite du site pour les pelles et les balais, d'autres équipements doivent être installés en janvier 2023 pour tout ce qui est regards et rigoles	

## §3 COMMUNICATION EXTERNE

### Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Non Applicable	audit en cours
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Conforme	par rapport à la certification ISO 14001, mais pas encore d'actualité pour l'audit granulé

## Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

## § CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	Le système a bien été mis en place sur la partie documentaire, mais il manque un peu de pratique, d'où la NC identifiée. Pour autant le site est propre et je n'ai pas constaté de présence de granulés aux abords du site.

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	les consignes sont rédigées mais non affichées dans les zones à risque.	Mineure	VILLELLA Louis	11/02/2023
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	les supports d'audit sont prêts mais il n'y a pas eu d'audit formel réalisé	Mineure	VILLELLA Louis	11/02/2023

## ANNEXE

### Participants réunion d'ouverture

**Nom / Fonction** Mr VILLELA (responsable qualité) - Mme GODET (assistante qualité)

### Participants réunion de clôture

**Nom / Fonction** Mr VILLELA (responsable qualité) - Mme GODET (assistante qualité)

### Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe	!\ Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier
28/11/2022 09:00 CET	Réunion d'ouverture				
28/11/2022 12:00 CET	Réunion de clôture				



# ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

**FRANCIA**  
**ZI SUD OUEST 255 IMP PEUPLIERS**  
**01100 - BELLIGNAT - France**

*Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :*

## Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est valable jusqu'au : 12/03/2026  
Date originale : **13/03/2023**

Attestation n°: 223-2023-000102-FR

Date : **13/03/2023**

Affaire n°: 8568201

Laurent CROGUENNEC - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle - 92937 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



